
Prise en compte des textes légaux et réglementaires dans un audit d'états financiers

Base des conclusions

Mars 2017

NCA 250

Manuel de CPA Canada – Certification

Préparée par les permanents du Conseil des normes d'audit et de certification

BASE DES CONCLUSIONS

NORME CANADIENNE D'AUDIT (NCA) 250,

Prise en compte des textes légaux et réglementaires

dans un audit d'états financiers

La présente base des conclusions a été préparée par les permanents du Conseil des normes d'audit et de certification (CNAC). Elle se rapporte à la Norme canadienne d'audit (NCA) 250, *Prise en compte des textes légaux et réglementaires dans un audit d'états financiers*, mais n'en fait pas partie intégrante.

Objectif de la base des conclusions

La présente base des conclusions a été préparée afin d'informer les parties prenantes canadiennes de ce qui suit.

1. Les permanents du Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance (International Auditing and Assurance Standards Board – IAASB) ont préparé une [base des conclusions](#) concernant la Norme internationale d'audit (ISA) 250 (révisée). Le document, qui peut être consulté sur le site Web de l'IAASB, fournit des renseignements sur les suites que l'IAASB a données aux points importants soulevés dans les réponses à son exposé-sondage sur la norme ISA 250 (ES-ISA 250).
2. Pour ce qui est des suites que le CNAC a données aux points importants soulevés dans les réponses à son exposé-sondage (ES-NCA 250) et aux questions propres au Canada, il en est question ci-dessous.

Rappel historique

En juillet 2015, l'IAASB a publié l'ES-ISA 250. En juin 2016, l'IAASB a approuvé la modification de la norme ISA 250 et l'apport de modifications de concordance à plusieurs autres normes internationales. En septembre 2016, le Conseil de supervision de l'intérêt public (Public Interest Oversight Board – PIOB) a confirmé que l'IAASB avait respecté la procédure officielle. La norme ISA 250 (révisée) a ensuite été publiée.

En août 2015, le CNAC a publié l'ES-NCA 250 visant l'adoption de la modification de la norme ISA 250 et l'apport de modifications de concordance à plusieurs autres normes.

Un répondant (dont l'identité est mentionnée à la fin du présent texte) a formulé des commentaires sur l'ES-NCA 250.

Le CNAC a conclu que, d'un point de vue canadien, il n'existait pas de différences importantes entre la NCA 250 et l'ES-NCA 250 et qu'il n'était donc pas nécessaire de publier un nouvel exposé-sondage. En octobre 2016, le CNAC a approuvé les modifications à apporter à la NCA 250 ainsi que les modifications de concordance à

apporter à plusieurs autres normes canadiennes. En octobre 2016, le Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification (CSNAC) a confirmé que le CNAC avait respecté la procédure officielle. La NCA 250 révisée a ensuite été publiée.

Points importants

Modification du libellé de la norme ISA par le CNAC

Date d'entrée en vigueur

1. La date d'entrée en vigueur de la NCA 250 et des modifications de concordance apportées à plusieurs autres normes diffère de celle de la norme ISA 250 (révisée). Cette modification vise à favoriser la mise en œuvre ordonnée de la norme au Canada.
2. À l'exception de la modification indiquée ci-dessus, la NCA ne contient aucune modification par rapport au libellé de la norme ISA correspondante.

Renvois au Code de déontologie du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (Code de l'IESBA)

3. Un répondant a suggéré au CNAC de déterminer s'il y aurait lieu d'apporter des modifications canadiennes aux notes de bas de page comportant des renvois au Code de l'IESBA, lequel n'a pas été adopté au Canada.
4. Le CNAC est arrivé à la conclusion qu'aucune modification canadienne de cette nature n'était nécessaire. Conformément à l'approche suivie par le CNAC à l'égard de l'adoption des normes internationales en tant que normes canadiennes, lorsque le Code de l'IESBA est cité à titre d'option ou d'exemple, aucune modification canadienne n'est apportée.

Autres points

Aucun.

Auteur des commentaires sur l'ES-NCA 250

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l

© 2017 Comptables professionnels agréés du Canada

Comptables professionnels agréés du Canada est titulaire des droits d'auteur des publications élaborées par tout conseil, conseil de surveillance ou comité relevant de Normes d'information financière et de certification Canada.

Tous droits réservés. Cette publication est protégée par des droits d'auteur et ne peut être reproduite, stockée dans un système de recherche documentaire ou transmise de quelque manière que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie, enregistrement ou toute autre méthode) sans autorisation écrite préalable.

Pour savoir comment obtenir cette autorisation, veuillez écrire à permissions@cpacanada.ca.
